



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 25 juin 2015

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

SAS AGRI-ENERGIE

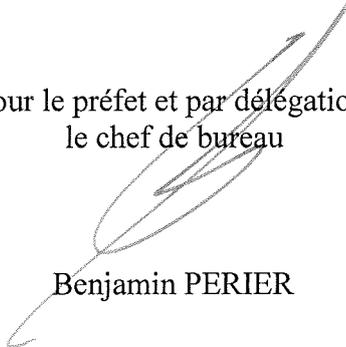
à Etreville

Par arrêté préfectoral complémentaire n°D1-B1-15-522 du 24 juin 2015, le préfet de l'Eure a autorisé la SAS AGRI-ENERGIE à modifier son installation de méthanisation implantée à Etreville.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée à la mairie d'Etreville ainsi qu'à la direction de la réglementation et des libertés publiques, bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique de la Préfecture, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau



Benjamin PERIER